

2021

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ PARTNERS ASSURANCES SA



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	11
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	12
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	13
E.	AUTRES INFORMATIONS	13

<b>2</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>15</b>
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	16
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	19
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	20
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	23
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	26
F.	FONCTION ACTUARIELLE	28
G.	SOUS-TRAITANCE	28
H.	AUTRES INFORMATIONS	28

<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>29</b>
A.	INTRODUCTION	30
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	30
C.	RISQUE DE MARCHÉ	31
D.	RISQUE DE CRÉDIT	33
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	34
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	35
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	36
H.	AUTRES INFORMATIONS	36

<b>4</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>37</b>
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	40
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	42
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	45
D.	MÉTHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	46
E.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	46

<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>47</b>
A.	FONDS PROPRES	48
B.	SCR ET MCR	51
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	52
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	52
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	52
F.	AUTRES INFORMATIONS	52

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>53</b>
----------	----------------	-----------

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

PARTNERS  
ASSURANCES SA

2 0 2 1

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet de Partners Assurances SA : <https://www.partners.be/fr/>.

# INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**ACS** : Aide à la complémentaire santé

**ALM** : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

**ANC** : Autorité des normes comptables

**BE** : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BSCR** : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

**CRC** : Comité de la réglementation comptable

**EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**IAS/IFRS** : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MCR** : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**ORSA** : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

**PCA** : Plan de continuité d'activité

**PPE** : Provision pour participation aux excédents

**PRA** : Plan de reprise d'activité

**QRT** : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**Santé NSLT** : Risques santé similaires à la non-vie

**Santé SLT** : Risques santé similaires à la vie

**SCI** : Société civile immobilière

**SCR** : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

**TAG** : Taux annuel garanti

**UC** : Unités de compte

**VA** : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

# SYNTHÈSE

## Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué (UE) 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

## Gouvernance

La société Partners Assurances SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit belge. Sa direction effective est assurée par le comité de direction. La société respecte également la réglementation relative aux responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

La composition des organes de gouvernance de Partners Assurances SA a connu des changements au cours de l'exercice 2021 afin de se conformer aux nouvelles exigences liées à l'actualisation de la circulaire « Coupole » en matière de système de gouvernance (NBB\_2016\_31) le 5 mai 2020.

Partners Assurances SA est une filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA »), société française de groupe d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette appartenance au GACM SA a conduit à la mise en place d'un fonctionnement transverse et cohérent permettant à Partners Assurances SA de bénéficier de la structure opérationnelle et organisationnelle en place au sein du groupe, notamment formalisé par une convention de sous-traitance conclue avec ACM IARD SA, filiale d'assurance non-vie du GACM SA. Partners Assurances SA bénéficie également des services des entités spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière d'informatique et d'archivage. À ce titre, elle a conclu des conventions de sous-traitance avec Euro-Information et Euro TVS.

Ces interactions avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale se manifestent à divers niveaux et ont été construites pour permettre à la société de disposer d'un processus décisionnel autonome et d'une organisation respectueuse de la réglementation belge, européenne et assurantielle.

## Faits marquants

### Une année 2021 moins impactée par la pandémie de Covid-19 mais marquée par les événements climatiques

En 2020, les mesures de confinement liées à la pandémie mondiale de Covid-19 avaient entraîné une baisse des ventes et une amélioration de la sinistralité automobile. En 2021, les ventes réalisées dans le réseau Beobank sont en progression sensible. Le réseau direct de Partners, en cours de

transformation, a vu, quant à lui, ses ventes continuer à diminuer. Dans le cadre de la réorientation de sa stratégie, quatre agences ont été fermées, après trois en 2020. À fin 2021, le réseau compte ainsi 14 agences et un *service center*. Par ailleurs, en raison de la pandémie, les agences ont fonctionné uniquement sur rendez-vous.

En juillet 2021, des inondations sans précédent ont dévasté une partie de l'est et du centre de la Belgique. Pour la société Partners Assurances SA, dont une part majoritaire du portefeuille se situe en Wallonie, cette catastrophe naturelle se matérialise par un peu plus de 1 000 sinistres correspondant à une charge de 21,1 millions d'euros.

La loi du 4 avril 2014 relative aux assurances permet toutefois à chaque assureur de limiter son intervention en habitation par événement « catastrophe naturelle », en application d'une formule basée sur son encaissement Risques Simples, à un minimum de 2,7 millions d'euros.

Ce minimum s'applique à Partners Assurances SA. La charge toutes branches confondues est ainsi limitée pour la société à 4,45 millions d'euros avant réassurance. 4,0 millions d'euros sont cédés en réassurance, le montant net de réassurance s'élève donc pour Partners Assurances SA à 0,45 million d'euros.

### Développement de la bancassurance en Belgique

Un des objectifs du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans lequel s'inscrit la société Partners Assurances SA, est de renforcer son modèle de bancassurance à l'étranger. En Belgique, des projets structurants sont en cours de déploiement pour proposer une offre digitale aux clients et prospects de Beobank et de Partners Assurances SA et optimiser la gestion au quotidien de l'activité au travers de l'amélioration des outils et des processus. Par ailleurs, un *service center* a ouvert à Namur, dont l'objectif est non seulement de réceptionner les appels téléphoniques du réseau Partners mais également de réaliser des ventes. Sa montée en puissance est progressive et se poursuivra en 2022.

Parallèlement, le siège de Partners Assurances SA a été transféré Boulevard du Roi Albert II 2 - 1000 Bruxelles (Belgique) en septembre 2021. Les collaborateurs de Partners Assurances SA partagent ainsi l'immeuble avec ceux des autres entités belges de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Belgique. Le déménagement s'est accompagné de nouvelles méthodes de travail – *flex office* notamment – et de l'instauration du télétravail structurel.

### Évènement postérieur à la clôture

La Russie a déclenché le 24 février 2022 une opération militaire de grande envergure en Ukraine. En réponse, l'Union européenne ainsi que d'autres pays et institutions ont adopté un ensemble de sanctions à l'encontre de la Russie.

Une première analyse de risques a été menée par la société, il en ressort qu'elle ne détient d'exposition directe significative ni en Ukraine, ni en Russie.

La direction de la société reste attentive à l'évolution de cette crise et de ses répercussions.

## Activité et résultats

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurances dommages destinée principalement à une clientèle de particuliers sur le marché belge. Elle assure également la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs de la société NELB SA, vendus par le réseau Beobank.

Le chiffre d'affaires de Partners Assurances SA s'élève à 59 904 milliers d'euros, en progression de 3,6 % en 2021, porté principalement par le développement dynamique des produits habitation dans le réseau Beobank. La part de chiffre d'affaires apporté par le réseau Beobank poursuit sa croissance et représente 26 % du total en 2021, contre 19 % en 2020.

Le résultat net à fin 2021 s'élève à - 2 161 milliers d'euros contre + 19 milliers d'euros en 2020. Cette forte baisse est liée d'une part aux inondations de juillet 2021, malgré la prise en charge d'une partie substantielle par les régions et la réassurance, d'autre part aux importants développements informatiques qui ont été réalisés en automobile, habitation et prévoyance.

## Perspectives

Partners Assurances SA devrait poursuivre en 2022 sa croissance, notamment grâce au potentiel de développement commercial apporté par le réseau Beobank, aux services en ligne (devis et souscriptions en automobile et habitation) et à la nouvelle offre en prévoyance prévue pour la fin du premier semestre 2022.

Le modèle de bancassurance sera également approfondi, avec le réseau Beobank, dont le partenariat se renforce grâce à l'intégration du Crédit Mutuel Nord Europe dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Profil de risque

La société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

## Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société s'établit à 216 % au 31 décembre 2021, contre 252 % au 31 décembre 2020.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 31 574 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 14 588 milliers d'euros.

Le SCR profite d'un bénéfice de diversification estimé à 9 608 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés aux :

- SCR de souscription non-vie, au travers notamment des provisions techniques de la branche « responsabilité civile automobile » ;
- SCR de marché, dont la majorité est liée au risque actions.

# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



<b>A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>	<b>C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>12</b>
1. Informations juridiques	8	<b>D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>13</b>
2. Situation de la société au sein du groupe	9	<b>E. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>13</b>
3. Activité de la société	10		
<b>B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>11</b>		

## A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. Informations juridiques

La société dénommée Partners Assurances SA est une société anonyme d'assurance de droit belge.

Les comptes annuels statutaires, en normes belges, sont établis dans le respect des règles édictées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 modifié par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance : principe de prudence, de sincérité et de bonne foi, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par ces mêmes textes. Les règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et plus généralement à la réglementation européenne et belge en vigueur.

#### a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, Partners Assurances SA est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) qui est l'organe de supervision belge de la banque et de l'assurance (BNB, 14, boulevard de Berlaimont – 1000 Bruxelles) et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA, 12-14, rue du Congrès – 1000 Bruxelles).

Partners Assurances SA est une entité du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) dont le siège social est établi en France.

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest – 75436 Paris).

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

Partners Assurances SA est dotée d'un commissaire réviseur :

- le cabinet KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K – 1930 Zaventem (Belgique).



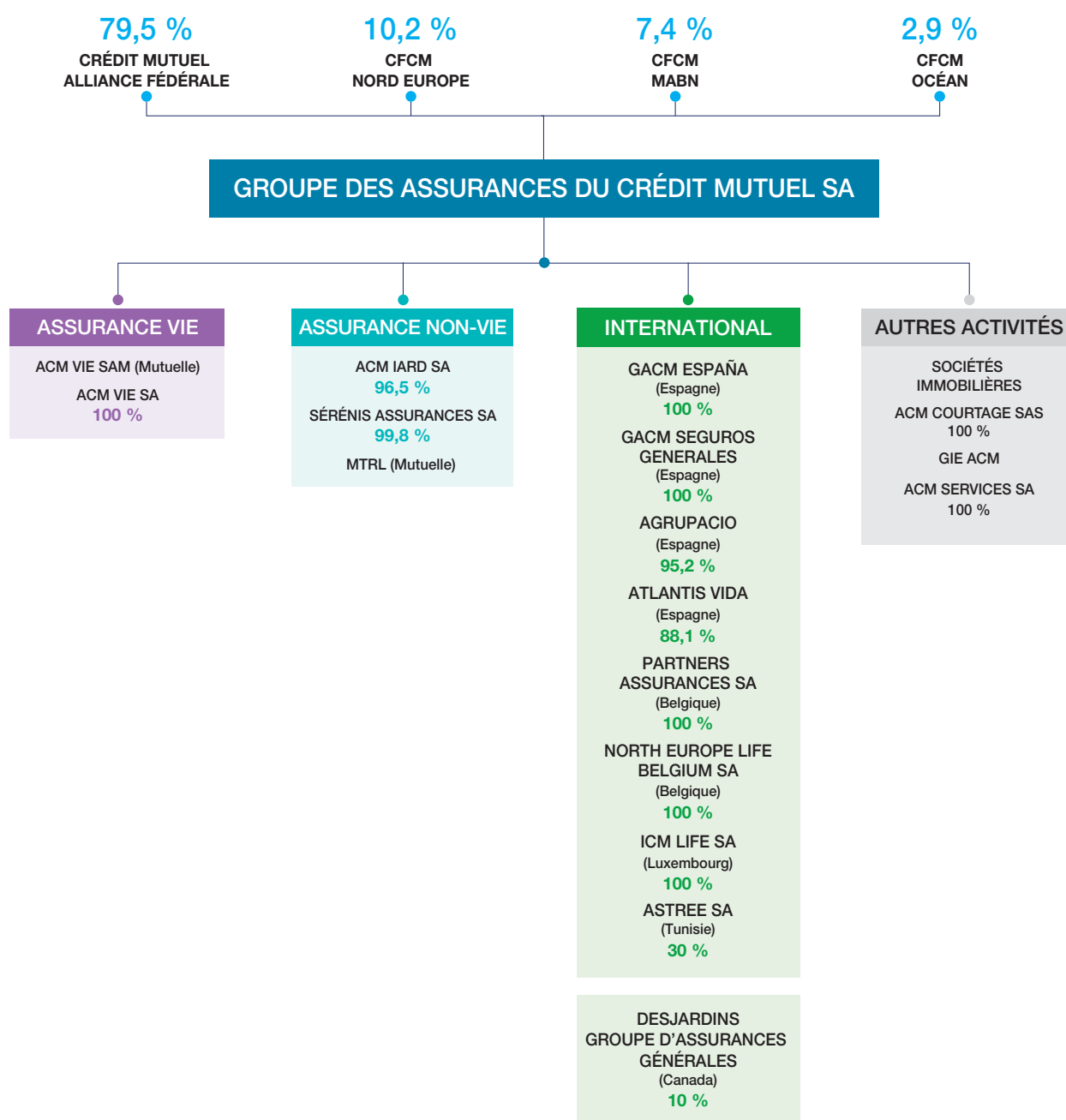
## 2. Situation de la société au sein du groupe

### a. Actionnariat

Partners Assurances SA est détenue à hauteur de 100 % par le GACM SA et ses filiales (ACM IARD SA et ACM VIE SA), dont les sièges sociaux sont situés 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg (France).

### b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

## ACTIONNARIAT



Au 31 décembre 2021.

Le GACM SA, entité consolidante de Partners Assurances SA, est une société *holding* d'assurance qui consolide notamment les entités d'assurance de droit français suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA, sociétés anonymes d'assurance IARD ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : North Europe Life Belgium SA, société d'assurance vie ;
- en Espagne : le GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA société d'assurance vie.

### 3. Activité de la société

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurances dommages destinée principalement à une clientèle de particuliers sur le marché belge.

Elle assure également la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs de la société NELB SA, vendus par le réseau Beobank.

La distribution des produits est réalisée au travers du réseau d'agences Partners appartenant à la société, épaulé depuis 2021 par un centre de gestion basé à Namur. Les produits automobile, habitation et responsabilité civile sont également commercialisés par l'intermédiaire du réseau de distribution de Beobank, lequel se compose de ses propres agences, d'agents indépendants et de courtiers.

Partners Assurances SA est détentrice des agréments suivants :

- Branche 1a – accidents ;
- Branche 2 – maladie ;
- Branche 3 – corps de véhicules terrestres ;
- Branche 8 – incendie et éléments naturels ;
- Branche 9 – autres dommages aux biens ;
- Branche 10a – responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs ;
- Branche 13 – responsabilité civile générale ;
- Branche 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- Branche 17 – protection juridique.

Sur l'exercice 2021, la société Partners Assurances SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34).

## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le solde de souscription se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021				Total général
	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	25 302	14 125	12 302	8 175	59 904
Primes acquises brutes	26 420	13 741	11 095	8 161	59 417
Charges de sinistres brutes	- 19 176	- 10 934	- 9 505	- 2 943	- 42 558
Charges des autres provisions techniques brutes	-	-	-	- 135	- 135
Frais engagés bruts	- 8 854	- 6 667	- 7 207	- 4 717	- 27 445
Autres dépenses					- 25
Solde de souscription brut					- 10 746
Solde de réassurance	2 100	2 258	2 616	- 287	6 687
<b>Solde de souscription net (QRT S.05.01)</b>					<b>- 4 059</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020				Total général
	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	25 399	14 033	10 534	7 837	57 803
Primes acquises brutes	25 472	13 720	10 356	7 822	57 371
Charges de sinistres brutes	- 23 822	- 10 229	- 6 228	- 1 324	- 41 604
Charges des autres provisions techniques brutes	-	-	-	- 344	- 344
Frais engagés bruts	- 8 355	- 5 456	- 4 477	- 3 964	- 22 251
Autres dépenses					- 56
Solde de souscription brut					- 6 884
Solde de réassurance	6 523	1 081	- 611	- 1 652	5 340
<b>Solde de souscription net (QRT S.05.01)</b>					<b>- 1 544</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

### Primes acquises brutes

Les primes sont acquises en totalité en Belgique. Elles s'élèvent à 59 417 milliers d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent (y compris variation de provision pour risques en cours).

La croissance des primes acquises brutes de réassurance est principalement portée par la ligne d'activité assurance incendie et autres DB qui augmente de 7,1 %, en lien avec les performances commerciales de la branche habitation du réseau Beobank.

### Charges de sinistres brutes

La charge des sinistres brute de réassurance a augmenté de 2,3 % entre 2020 et 2021. La hausse est particulièrement élevée pour l'assurance incendie et autres dommages aux biens et pour les autres lignes d'activité (+ 64,8 %), en raison principalement des inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021. Elles se sont traduites pour Partners Assurances SA par la déclaration de 1 020 sinistres dont 247 en automobile et 773 en habitation.

Le mécanisme légal relatif aux catastrophes naturelles permet, en habitation, de limiter la charge de ces sinistres pour la société à 2 700 milliers d'euros, l'excédent étant pris en charge par les régions. Ce montant s'entend hors frais d'expertises qui restent également à la charge de la société. Ils s'élèvent à 278 milliers d'euros au 31 décembre 2021. En automobile, la charge de l'événement dans les comptes représente 1 475 milliers d'euros. Toutes branches confondues, la charge brute de réassurance de cet événement pour Partners atteint ainsi 4 453 milliers d'euros.

À l'inverse, sur la ligne d'activité assurance de RC auto, la charge de sinistres est en baisse comparée à l'exercice 2020, qui avait enregistré d'importants maïs.

### Frais engagés

Les dépenses et frais engagés s'élèvent à 27 445 milliers d'euros en 2021, en hausse de 23,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les commissions s'établissent à 4 627 milliers d'euros et progressent de 27,7 % par rapport à 2020 avec le poids croissant dans le portefeuille des affaires apportées par Beobank en automobile et habitation.

Les autres frais augmentent de 22,5 % pour atteindre 22 818 milliers d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation du budget informatique liée au développement des services digitaux, devis et souscription en ligne des produits automobile et habitation et de la nouvelle offre prévoyance. Elle intègre également une dotation importante aux provisions pour frais de gestion de sinistres en lien avec les inondations de juillet 2021.

### Solde de réassurance

Les portefeuilles automobile et habitation sont réassurés depuis 2007 par ACM IARD SA. À l'origine, cédés en quote-part à 100 %, ces portefeuilles sont cédés, depuis la survenance 2018, à hauteur de 90 %.

### Analyse du résultat technique

(en milliers d'euros)

	2021	2020
<b>Solde de souscription (QRT S.05.01)</b>	<b>- 4 059</b>	<b>- 1 544</b>
Produits et charges des placements	837	902
Participations aux résultats	-	-
Autres variations	1 055	755
<b>Résultat technique comptable</b>	<b>- 2 168</b>	<b>113</b>

Tableau établi sur la base des états financiers.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, le solde de souscription net de réassurance de Partners Assurances enregistre une baisse de 2 516 milliers d'euros pour s'établir à - 4 059 milliers d'euros en 2021.

Comme en 2020, le résultat de cession est en faveur de la société à hauteur de 6 687 milliers d'euros (5 340 milliers d'euros à fin 2020). La forte hausse s'explique principalement par la cession de 90 % de la charge (après intervention des régions au titre de la réglementation sur les catastrophes naturelles) des inondations survenues en juillet 2021.

L'évolution des produits et charges des placements est détaillée dans le chapitre relatif aux résultats des investissements.

Les autres variations incluent les autres produits techniques et la variation de la provision pour égalisation.

Le résultat technique de la société se dégrade fortement et devient négatif, à - 2 168 milliers d'euros.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers de l'exercice 2021 se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2021					Total	2020	Évolution 2021/2020
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobiliers	Autres produits et charges			
<b>Revenus nets</b>	<b>546</b>	<b>316</b>	<b>- 38</b>	<b>27</b>	<b>- 17</b>	<b>835</b>	<b>1 058</b>	<b>- 21,1 %</b>
<b>Plus et moins-values</b>	<b>- 3</b>	<b>- 73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 76</b>	<b>- 60</b>	<b>N/A</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>- 97</b>	<b>N/A</b>
■ dotations	-	- 50	-	-	-	- 50	- 220	
■ reprises	-	128	-	-	-	128	123	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>544</b>	<b>320</b>	<b>- 38</b>	<b>27</b>	<b>- 17</b>	<b>837</b>	<b>901</b>	<b>- 7,2 %</b>

Les produits financiers nets de l'exercice 2021 s'élèvent à 837 milliers d'euros, contre 901 milliers d'euros en 2020, soit une baisse de - 7,2 %.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (- 21,1 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;
- par la baisse des loyers perçus en 2021 suite à la vente d'un immeuble en 2021.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat technique net</b>	<b>- 2 168</b>	<b>113</b>
Produits financiers sur fonds propres	-	-
Autres produits et charges non techniques	2	- 42
Impôts	5	- 51
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 2 161</b>	<b>19</b>

## E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.



# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>16</b>	<b>D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>23</b>
1. Structure de la gouvernance	16	1. Organisation générale	23
2. Politique et pratiques de rémunération	18	2. Les objectifs	24
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants	18	3. Dispositif de contrôle interne	24
		4. Dispositif de <i>compliance</i>	25
<b>B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>19</b>	<b>E. FONCTION D'AUDIT INTERNE</b>	<b>26</b>
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	19	1. Organisation et statut	26
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	19	2. Missions et fonctionnement	26
<b>C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>20</b>	<b>F. FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>28</b>
1. Politique spécifique par risque	20	<b>G. SOUS-TRAITANCE</b>	<b>28</b>
2. Organisation du système de gestion des risques	23	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>28</b>

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, Partners Assurances SA a mis en place des règles de bonne gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle de Partners Assurances SA favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil d'administration ;
- son comité de direction ;
- son délégué à la gestion journalière ;
- sa structure opérationnelle ;
- ses responsables des fonctions de contrôle indépendantes ;
- ses comités.

#### a. L'assemblée générale

Partners Assurances SA est actuellement détenue directement ou indirectement à 100 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, société de groupe d'assurance de droit français au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances, appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une action est détenue par la société ACM VIE SA et une autre action par ACM IARD SA.

#### b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est en charge de la détermination de la stratégie générale de l'entreprise, de la politique de risques et d'intégrité et de la surveillance des activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2021, il est présidé par Monsieur Pierre Reichert et se compose de huit membres, répartis entre administrateurs exécutifs et administrateurs non exécutifs. Cette composition est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances.

Elle répond également aux exigences et recommandations de la réglementation assurantienne belge et notamment celles issues de la circulaire « Coupole » en matière de système de gouvernance actualisée le 5 mai 2020 <sup>(1)</sup>.

Les administrateurs non exécutifs disposent tous d'une longue expérience dans l'administration et la gestion de sociétés régulées dans le domaine financier et/ou de l'assurance. Ils possèdent de ce fait une connaissance approfondie des domaines dans lesquels ils interviennent.

Les administrateurs exécutifs possèdent l'expérience nécessaire en matière de gestion d'entreprises et des activités d'assurance.

En sa qualité d'organe de pilotage de la stratégie de Partners Assurances SA, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Le conseil d'administration est en charge notamment :

- de la détermination des objectifs de l'entreprise (notamment en ce qui concerne la politique commerciale) ;
- de la définition des grands axes de la structure organisationnelle et de la structure de contrôle interne ;
- de la validation des principales politiques (notamment la politique de risques et les politiques en matière de gouvernance) et principaux *reportings* prudentiels de l'entreprise ;
- de la surveillance des activités (en particulier surveillance des décisions prises par le comité de direction) et de l'évaluation régulière du système de gouvernance de Partners Assurances SA ;
- de prendre connaissance des éventuels constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances SA, de la BNB, de la FSMA, du réviseur d'entreprises, et de veiller à ce que le comité de direction prenne les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences.

Il se réunit en fonction du calendrier juridique et financier et chaque fois que son intérêt l'exige sur convocation du président.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte les règles relatives :

- à sa composition ;
- à ses réunions ;
- à ses attributions ;
- aux administrateurs ;
- à la rémunération.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, Partners Assurances SA n'atteignant pas les seuils fixés par l'article 52 §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, elle n'a pas constitué de comité d'audit et des risques *ad hoc*. Elle en a toutefois confié l'exercice des missions à son conseil d'administration.

(1) Particulièrement sur l'interdiction du cumul de mandats d'administrateur et de contrat de travail au sein de la même entité.



### c. Le comité de direction

Conformément à la législation assurantienne belge, le conseil d'administration a mis en place un comité de direction en charge de la direction effective de la société afin d'assurer une séparation adéquate avec la fonction de contrôle incombant au conseil d'administration.

Le comité de direction assure :

- la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration et la direction des activités ;
- la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- la mise en place, le suivi et l'évaluation d'une structure organisationnelle et opérationnelle ;
- la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration ;
- le *reporting* qui relève de ses compétences au conseil d'administration et à la BNB.

Au 31 décembre 2021, le comité de direction est présidé par Mme Mieke Janssens.

Les attributions et les règles de fonctionnement du comité de direction sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte les règles relatives :

- à sa composition ;
- à ses réunions ;
- à ses attributions ;
- aux administrateurs ;
- à la rémunération.

### d. Le délégué à la gestion journalière

La gestion journalière de Partners Assurances SA est confiée à M<sup>me</sup> Mieke Janssens.

### e. La structure opérationnelle

La structure opérationnelle est composée :

- des équipes de production (Gestel), de gestion des sinistres (Constatel et Corpo) de contentieux judiciaire, de protection juridique et de comptabilité client, qui entretiennent un lien fonctionnel avec leurs homologues du GACM SA ;
- du réseau commercial responsable du développement commercial de la société ;
- des fonctions supports.

Les membres du comité de direction agissent de concert sur toutes les questions importantes à l'aide du *reporting* effectué par l'encadrement journalier, en particulier dans les domaines suivants : la gestion de la production, la gestion des sinistres, le développement commercial, la comptabilité, les ressources humaines, les relations avec les institutions représentatives du personnel.

Certaines fonctions supports sont mutualisées avec NELB SA. À cet effet, deux conventions de prestations de services formalisent les prestations de services qui peuvent être rendues entre Partners Assurances et NELB SA.

### f. Les responsables des fonctions de contrôle indépendantes

Partners Assurances SA s'est dotée de fonctions de contrôle indépendantes renforçant la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Par application du principe de proportionnalité et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Partners Assurances SA sous-traite les fonctions audit interne et de gestion des risques auprès d'ACM IARD SA.

En effet, ACM IARD SA est dotée de responsables de fonctions de contrôle indépendantes, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble du Groupe des ACM, dont ACM IARD SA est une filiale, ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Des personnes-relais responsables des fonctions sous-traitées, ont été désignées au sein de Partners Assurances SA.

Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions de contrôle indépendantes s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle leur permet une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes activités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions de contrôle indépendantes sont hiérarchiquement rattachés à un membre du comité de direction auquel ils peuvent directement remonter toute information utile.

Ils bénéficient d'un accès direct au conseil d'administration le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire.

En cas de recours à la sous-traitance, comme recommandé par la BNB, le responsable de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée peut faire part directement de ses activités et de ses observations au conseil d'administration. La personne-relais responsable de la fonction peut assister aux séances de *reporting* et donner son avis en tant que responsable du suivi de la qualité des performances et responsable ultime de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée.

Le fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et des propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

### g. Les comités

En sus des comités obligatoires d'un point de vue réglementaire, Partners Assurances SA bénéficie des travaux de comités techniques et opérationnels.

## 2. Politique et pratiques de rémunération

---

La société Partners Assurances SA s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du GACM SA, laquelle s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance notamment Partners Assurances SA ont adopté comme principe l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités d'assurance. Elle est ainsi déclinée au sein de Partners Assurances SA qui valide sa politique annuellement. La politique de rémunération de Partners Assurances SA est au service d'une gestion saine, durable et efficace et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par la société.

Le GACM SA et notamment Partners Assurances SA s'interdisent ainsi tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA.

Partners Assurances SA privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont elle fait partie.

La rémunération des salariés de Partners Assurances SA est définie par référence au barème sectoriel et conformément aux règles légales et conventions sectorielles.

Le système de rémunération mis en place au sein du GACM SA et notamment de Partners Assurances SA ne comporte ni distribution de *stock-options*, ni attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre du dispositif de rémunération des salariés Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la rémunération individuelle est fixe. Elle est déterminée le plus justement possible en tenant compte des impératifs légaux, du marché de l'emploi et des capacités des personnes. Toutefois, des primes au mérite peuvent être accordées ponctuellement, dans le respect de la législation en vigueur.

L'attribution éventuelle de telles primes relève de la compétence :

- de l'assemblée générale pour les membres du conseil d'administration ;
- du conseil d'administration pour les membres du comité de direction, les fonctions de contrôle indépendantes ;
- du comité de direction pour les autres collaborateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

La politique de rémunération n'est donc ni source de conflits d'intérêts ni de nature à encourager des comportements risqués de la part des salariés.

En 2021, l'administrateur indépendant de Partners Assurances SA a toutefois perçu des jetons de présence conformément à la décision de l'assemblée générale de Partners Assurances SA du 28 mai 2021.

En application du principe de proportionnalité, Partners Assurances SA a décidé de ne pas créer de comité des rémunérations *ad hoc* et de faire exercer les fonctions de ce comité par son conseil d'administration à compter du 20 novembre 2019. Un courrier d'information a été communiqué à la BNB le 11 mars 2020.

Auparavant, Partners Assurances SA se référait au comité de rémunération établi au niveau de sa société faitière, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

## 3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants

---

Néant.

## B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique de compétence et d'honorabilité, revue annuellement, a été mise en place au sein de la société Partners Assurances SA.

Cette politique décrit le champ de l'exigence de compétence et d'honorabilité et les modalités d'évaluation par l'entreprise et les autorités de contrôle belges pour les personnes suivantes :

- membres du conseil d'administration ;
- membres du comité de direction ;
- responsables des fonctions de contrôle indépendantes et leur personne-relais responsable.

L'exigence de compétence et d'honorabilité adaptée à la fonction/au poste concerné(e) s'applique plus globalement à tous les autres membres du personnel qui ne sont pas soumis aux exigences légales d'évaluation par la BNB.

### 1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Partners Assurances SA s'assure que les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante y compris la personne-relais responsable disposent en permanence de l'expertise *fit* et de l'honorabilité *proper* nécessaires à l'exercice de leur fonction conformément à la réglementation assurantielle belge en vigueur.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle et collective.

L'appréciation des compétences collectives porte notamment sur les points suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et le modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du conseil d'administration, du comité de direction et de responsables d'une fonction de contrôle indépendante, y compris la personne-relais responsable, justifiant de la plus haute honnêteté et intégrité personnelle. À cet effet, les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances SA, y compris la personne-relais responsable, sont assujettis au respect du recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la politique d'intégrité et du dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts composé d'une politique, d'une procédure, d'une cartographie et d'un registre.

Enfin, Partners Assurances SA veille également au respect des règles de compétence et d'honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction de contrôle indépendante. L'entreprise procède à la désignation d'une personne-relais responsable de la fonction de contrôle sous-traitée en son sein qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

### 2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées notamment dans le respect des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014, de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, et de la circulaire NBB\_2018\_25 du 18 septembre 2018 ainsi que de la circulaire « Coupole » NBB\_2016\_31 du 5 juillet 2016 actualisée le 5 mai 2020, et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence, l'expérience et l'honorabilité de la personne sont évaluées régulièrement par l'entreprise et également par les autorités de contrôle et notamment, préalablement à sa nomination ou au renouvellement de sa fonction, mais également de manière permanente.

En effet, tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante s'attacheront à répondre en permanence aux exigences de compétences requises pour l'exercice de la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'examen de la compétence et de l'honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel tel que décrit dans un *curriculum vitae*, un extrait de casier judiciaire et/ou une déclaration de non-condamnation et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de leur honorabilité personnelle et professionnelle. Enfin, Partners Assurances SA tient compte également des spécificités belges applicables à la composition de ses organes de gouvernance en plus de garantir que chacun des membres justifie de l'expertise et l'honorabilité requises.

Le responsable de la fonction *compliance* émet en outre un avis consultatif à l'organe de gouvernance concerné avant toute nomination d'un membre du conseil d'administration, du comité de direction et d'un responsable d'une fonction de contrôle indépendante (personne-relais en cas de recours à la sous-traitance) au regard de ses compétences, son expérience, ses mandats, de leurs durées et compatibilité avec la nouvelle fonction envisagée et de sa disponibilité.

Ainsi, auprès des autorités de contrôle belges, Partners Assurances SA complète un formulaire standard prévu par la BNB détaillant les exigences attendues en vue de l'agrément de la personne concernée.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes y compris la personne-relais responsable, Partners Assurances SA effectue un suivi annuel de l'honorabilité et l'expertise des membres du conseil d'administration et du comité de direction. Le comité de direction évalue également annuellement le système de gouvernance de Partners Assurances SA et s'assure notamment à cette occasion de la compétence et l'honorabilité requises par chacun des membres des organes de gouvernance de Partners Assurances SA.

Enfin, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen.

Ainsi l'entreprise s'assure que les personnes concernées remplissent les exigences de compétence et d'honorabilité requises pendant toute la durée de leurs fonctions.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques vise à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- assurer la continuité d'activité ;
- développer l'activité tout en protégeant les fonds propres engagés par les actionnaires et la solvabilité ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permet notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

La fonction clé sous-traitée gestion des risques est en charge d'animer le dispositif de gestion des risques. Avec la personne-relais responsable, il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la conformité des projets de développement dans leur ensemble à l'appétence au risque fixée par le conseil d'administration de Partners Assurances SA.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les risques opérationnels ;
- les autres risques.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

### 1. Politique spécifique par risque

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques, pour partie sous-traitée aux équipes du GACM SA, s'articule autour des piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe SII qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction de contrôle indépendante actuarielle qui a pour vocation la coordination du calcul des provisions techniques et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques et la personne-relais responsable.

## b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la Personne Prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements. Cette politique est accompagnée d'un « classeur des limites » qui encadre les investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques et la personne-relais.

## Gestion des risques opérationnels

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités, sert à la construction de bases historiques de pertes et permet une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du Groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances Crédit Mutuel SA afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
  - d'indisponibilité des moyens humains ;
  - d'indisponibilité de l'informatique ;
- et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :
- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure ;
  - d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise ;
  - de déterminer le service minimum à apporter au client.

En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA ont été activés avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience de la compagnie.

### Focus sur le risque de cybersécurité

Le risque informatique est recensé dans la cartographie des risques informatiques et analysé au travers d'une fiche de risque spécifique « sécurité des systèmes d'informations » qui recense l'ensemble des menaces de sécurité du système d'information adapté au domaine de l'assurance et présente les défenses informatiques et les bonnes pratiques pour prévenir le cyberrisque.

## c. Gestion des autres risques

### Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et dans le *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM et ses entités, comme notamment Partners Assurances SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données de Partners Assurances SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :



- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information de Partners Assurances SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, Partners Assurances SA s'est dotée d'une politique de qualité des données exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun au GACM et à ses entités. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, Partners Assurances SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires des données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;
- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôles, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements ainsi que les plans d'action et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction clé actuariat.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Partners Assurances SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la *compliance*. La gestion des risques de *compliance* fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de *compliance*. La fonction de contrôle indépendante gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction *compliance* de tout nouveau produit d'assurance.

### Risque de durabilité

Le risque de durabilité recouvre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Il inclut notamment les risques liés à la transition énergétique :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques (risque physique) ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire.

### d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation à la direction effective puis aux administrateurs qui doivent en valider les conclusions.

## 2. Organisation du système de gestion des risques

Le GACM SA dispose d'un service gestion des risques respectueux de l'ensemble des dispositions de la réglementation en vigueur dont l'expertise et la compétence sont mises à disposition de la société Partners Assurances SA au moyen notamment de la convention de sous-traitance.

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;

- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration ainsi qu'à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction gestion des risques.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution modifié par l'arrêté du 25 février 2021 (article 12).

Le dispositif de contrôle interne au sein de Partners Assurances SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du GACM SA. Le contrôle permanent de Partners Assurances SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du GACM SA.

### 1. Organisation générale

Partners Assurances SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :



#### Les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

#### Les contrôles de 2<sup>e</sup> niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels.

#### Les contrôles de 3<sup>e</sup> niveau

Partners Assurances SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

La fonction clé audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des Assurances Crédit Mutuel SA. Cette délégation est précisée dans la politique de sous-traitance de la compagnie. La fonction clé audit interne rapporte directement à la personne-relais désignée au sein de Partners Assurances SA.

La politique de l'audit interne du groupe auquel appartient la compagnie définit le positionnement de l'audit interne dans le groupe, son rôle, le périmètre de ses activités et son mode opératoire.

Le relais référent de la fonction clé rend compte aux organes dirigeants du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation.

## 2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie Partners Assurances SA veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la compagnie.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

## 3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec le service conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe des Assurances Crédit Mutuel SA a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances Crédit Mutuel SA et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la compagnie et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour de la cartographie des risques ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- mise à jour du plan de contrôle.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la compagnie soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

### Le fonctionnement

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du Groupe des Assurances Crédit Mutuel SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au moins une fois annuellement, le contrôle permanent rend compte à la direction effective du résultat du plan de contrôle et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.



## 4. Dispositif de *compliance*

La fonction de *compliance* est dirigée par un responsable qui dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### La *compliance* : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

La *compliance* a pour mission d'accompagner les services de l'entreprise aux fins que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La *compliance* contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des instructions de la direction ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la *compliance* sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

### Les principaux domaines d'action

En application de la politique de *compliance* de l'entreprise et à la lumière des publications des autorités de contrôle du secteur de l'assurance, la *compliance* impulse et déploie les procédures et les actions qui contribuent à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;

- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des plaintes ;
- veiller au respect des règles en matière d'incompatibilité des mandats et/ou des règles fixées par le code de déontologie de l'entreprise ;
- détecter et gérer les risques de conflits d'intérêts.

### Contrôle et reporting

La *compliance* est un acteur du contrôle interne. Elle contribue, avec le contrôle permanent, au déploiement du plan de contrôle de l'entreprise.

Afin de permettre au comité de direction et au conseil d'administration d'apprécier la bonne maîtrise du risque de *compliance*, le *compliance officer* présente un rapport annuel d'activité.

Enfin, Partners Assurances SA étant une filiale du GACM SA, le *compliance officer* rapporte aussi auprès des corps de contrôle du Groupe, lequel veille à une maîtrise consolidée des risques. Il établit à cette fin et à l'attention du Groupe un *reporting* trimestriel d'activité.

## E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction de contrôle indépendante audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA). Cette délégation est précisée dans la politique et la charte d'audit interne ainsi que dans la politique de sous-traitance de la société.

Une personne-relais responsable de la fonction de contrôle indépendante audit interne est nommée au sein de Partners Assurances SA à laquelle sont rapportés les travaux menés, afin d'en évaluer la qualité. Le responsable de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée, ainsi que la personne-relais responsable sont soumis à l'approbation de l'autorité de contrôle du pays dans le lequel l'activité est exercée, à savoir la Banque Nationale de Belgique (BNB).

La fonction d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut des auditeurs internes (IIA), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

### 1. Organisation et statut

#### a. Charte et politique d'audit interne

La charte d'audit interne définit les principes, les rôles et les responsabilités de base de la fonction d'audit interne au sein de l'entité. La charte porte spécifiquement sur le statut, les moyens, l'organisation, les axes et le champ d'application de l'audit interne. Cette charte doit être lue en parallèle avec la politique d'audit interne établie au sein de l'entité. Cette politique, quant à elle, a pour objectif de venir encadrer la fonction d'audit interne, en déterminant le rôle et la responsabilité, le cadre de travail, les missions, les moyens et les domaines sur lesquels le service d'audit interne du GACM SA, intervenant pour le compte de l'entité, devra agir.

La charte et la politique d'audit interne sont révisées au moins une fois par an par l'audit interne afin de s'assurer qu'elles restent cohérentes avec la stratégie et les objectifs de l'organisme. La charte ainsi que la politique sont présentées au conseil d'administration de l'entité pour approbation.

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration et l'adoption par les instances de gouvernance de la charte d'audit interne en complément de la politique existante.

#### b. Indépendance et objectivité de la fonction

##### Indépendance et positionnement dans l'organigramme

La fonction d'audit interne du GACM SA est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la charte et la politique d'audit interne.

Le positionnement de la fonction d'audit interne au sein du système de gouvernance de l'entité lui confère l'autorité requise à l'exercice de son activité. En effet, le responsable de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée est rattaché directement au conseil d'administration de Partners Assurances SA.

#### Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de la fonction de contrôle indépendante d'audit interne du GACM SA de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

#### Reporting de la fonction audit interne

Le responsable de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée rend compte à la personne-relais responsable au sein de Partners Assurances SA. De plus, il communique au comité de direction et au conseil d'administration de l'entité les résultats des contrôles effectués, l'état d'avancement du plan d'audit et l'état de la mise en œuvre des recommandations.

En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction de contrôle indépendante audit interne peut également informer directement la Banque Nationale de Belgique (BNB), après avoir préalablement informé le comité de direction ou le conseil d'administration.

### 2. Missions et fonctionnement

#### a. Organisation et moyens de la fonction

La fonction d'audit interne est organisée et conduit ses missions conformément aux normes et standards relatifs à la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes (IIA). Ainsi, l'audit interne s'attache à évaluer les processus de gouvernance de l'organisation, de *management* des risques et de contrôle et contribue à leur amélioration sur la base d'une approche systématique, méthodique et fondée sur une approche par les risques.

Aux fins de mener à bien les missions et responsabilités qui lui incombent, la fonction d'audit interne dispose de moyens adéquats. Ainsi, cinq auditeurs (au 1<sup>er</sup> janvier 2022), en sus du responsable de la fonction de contrôle indépendante, sont amenés à réaliser des missions d'audit sur le périmètre de Partners Assurances SA. Des formations sont obligatoirement réalisées annuellement en lien avec les thématiques des missions prévues au plan d'audit. Les auditeurs disposent d'un accès illimité aux informations, documents, personnel audité, locaux et outils informatiques nécessaires.

Dans la situation où les auditeurs internes ne possèdent pas collectivement les connaissances, les savoir-faire, et les autres compétences nécessaires à la conduite d'une mission d'audit, la fonction d'audit interne doit avoir recours au service d'experts externes, dans le respect de la politique de sous-traitance de Partners Assurances SA.

## b. Conduite de l'activité d'audit interne

### Établissement du plan d'audit

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan d'audit triennal, basé sur une approche par les risques et tenant compte de l'ensemble des activités de Partners Assurances SA ainsi que des évolutions stratégiques attendues. Les univers d'audit définis sont les suivants : gestion des risques ; IT ; gestion opérationnelle ; gouvernance ; conformité ; services transverses. Les missions d'audit sont définies dans le plan d'audit triennal de manière à ce que les risques identifiés soient couverts et permettent ainsi à Partners Assurances SA l'obtention d'une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan d'audit est validé par le conseil d'administration de Partners Assurances SA et communiqué à la BNB.

### Réalisation des missions

#### Typologie de missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités de Partners Assurances SA et de formuler des recommandations. Les missions réalisées peuvent être des missions d'assurance ou des missions de conseil. Les missions d'assurance visent à la formulation d'une assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques faisant l'objet de l'audit. Les missions de conseil visent à fournir un avis et/ou une assistance dans le cadre d'une mission spéciale, à la demande de la direction ou du conseil d'administration.

#### Méthodologie d'audit

La méthodologie d'audit implique l'établissement d'un programme de travail, la conduite d'entretiens avec les audités, la réalisation de tests de détail et de revues analytiques. À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

### Restitution de l'audit

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé au responsable du service concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis aux parties prenantes de la mission, à savoir les responsables du périmètre audité, ainsi que la personne-relais de la fonction de contrôle indépendante d'audit interne. Une présentation des conclusions de la mission est effectuée au conseil d'administration et le cas échéant à la direction effective.

### Mise en œuvre et suivi des recommandations

Partners Assurances SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil de suivi informatique dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

### Coordination entre les différentes fonctions de contrôle

La deuxième et troisième lignes de défense forment un ensemble cohérent de fonctions de contrôle transversales entre lesquelles une coordination est requise. Ces fonctions de contrôle étant contiguës, elles harmonisent leurs activités et veillent à un échange adéquat d'informations pertinentes. La fonction audit interne évalue, entre autres, le respect des procédures par les premières et deuxième lignes de défense et, plus largement, le caractère adéquat des mesures de contrôle interne.

Par ailleurs, l'audit interne mène une interaction régulière avec l'auditeur externe afin de tendre vers une approche d'audit interne efficace et assurer une couverture des risques efficiente.

## F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 59 de la loi Solvabilité II et dans la section 5.3 de la Circulaire Coupole Système de gouvernance de la BNB en matière de système de gouvernance, les missions de la fonction actuarielle se déclinent comme suit :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- le contrôle de la conformité du calcul et du niveau des provisions techniques dans les comptes annuels sociaux ;

- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par l'émission d'avis formalisés portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## G. SOUS-TRAITANCE

Dans ce domaine, Partners Assurances SA ainsi que sa société sœur d'assurance vie NELB SA observent les orientations de leur société mère, le GACM SA : un éventuel recours à la sous-traitance doit prioritairement mobiliser les structures du Groupe, pour une meilleure maîtrise des risques.

En application de cette ligne directrice, Partners Assurances SA a développé un partenariat étroit avec la société d'assurance non-vie française ACM IARD SA, filiale du GACM SA. Celle-ci fournit à Partners Assurances SA les fonctions de contrôle indépendantes de gestion des risques et d'audit, ainsi qu'une prestation de gestion technique de portefeuilles, de gestion financière, de gestion comptable, de réassurance, de contrôle de gestion, de *reporting* réglementaire, et d'assistance juridique.

Un partenariat étroit est également développé avec la société d'assurance NELB SA qui porte, avec Partners Assurances SA, l'activité d'assurance du GACM SA en Belgique.

NELB SA assure pour le compte de Partners Assurances SA la gestion du portefeuille chômage et hospitalisation. Les deux sociétés mettent également en commun de nombreux services, à la recherche de la plus grande synergie.

Les filiales informatiques dédiées du Groupe sont mobilisées pour la fourniture et la maintenance du système d'information (Euro-Information), ainsi que pour la numérisation et l'archivage électronique (Euro-TVS).

La sous-traitance d'activités à des entités hors Groupe, ne relevant pas de la supervision du GACM SA, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, est exceptionnelle.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

# 3

## PROFIL DE RISQUE



<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>30</b>	<b>E. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>34</b>
		1. Description des principaux risques	34
<b>B. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>30</b>	2. Exposition aux risques	34
1. Description des principaux risques	30	3. Gestion du risque	34
2. Exposition aux risques	31	<b>F. RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>35</b>
3. Gestion du risque	31	1. Description des principaux risques	35
4. Analyse de sensibilité au risque	31	2. Exposition aux risques	35
<b>C. RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>31</b>	3. Gestion du risque	35
1. Description des principaux risques	31	<b>G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b>	<b>36</b>
2. Exposition aux risques	32	1. Description des principaux risques	36
3. Gestion du risque	32	2. Suivi et gestion du risque	36
4. Analyse de sensibilité au risque	32	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>36</b>
<b>D. RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>33</b>		
1. Description des principaux risques	33		
2. Exposition aux risques	33		
3. Gestion du risque	33		
4. Analyse de sensibilité au risque	33		

## A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *solvency capital requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2021, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	6 499
SCR de contrepartie	1 367
SCR de souscription vie	352
SCR de souscription santé	526
SCR de souscription non-vie	7 090
BSCR	11 640
SCR opérationnel	3 270
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 322</b>
<b>SCR final</b>	<b>14 588</b>

Le risque de souscription non-vie et le risque de marché sont les risques prépondérants de la société.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque de Partners Assurances SA.

## B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1. Description des principaux risques

De par ses activités, la société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie. Les risques de souscription vie et santé ont des poids marginaux dans le SCR global.

#### Risques de souscription non-vie et santé (similaire à la non-vie)

##### Risque de prime

Le risque de prime correspond au risque que les montants des sinistres qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période.

##### Risque de réserve

Le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants.

##### Risque de rachat

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

#### Risques de souscription santé (similaire à la vie)

##### Risque de souscription d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité pour les contrats emprunteurs et de prévoyance individuelle.

##### Risque de longévité

Le risque de longévité correspond au risque de perte liée à un allongement de la durée de vie humaine.

##### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

#### Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe correspond à la réalisation d'un évènement extrême entraînant des pertes importantes.

## 2. Exposition aux risques

### a. Exposition

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR prime & réserve	5 689
SCR rachat	174
SCR catastrophe	3 037
<b>SCR de souscription non-vie</b>	<b>7 090</b>

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de prime et réserve sur les produits automobile.

### b. Évolution du risque

En raison des fortes inondations de juillet 2021, les sinistres sur la garantie multirisques habitation sont en hausse. Une grande partie du coût est néanmoins pris en charge par les régions belges.

### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme de produits d'assurance dommages à destination d'une clientèle de particuliers du marché belge *via* un réseau d'agences propres et *via* le réseau bancaire Beobank.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

Depuis 2007, les branches automobile et multirisque habitation sont cédées *via* une réassurance en quote-part.

### b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels tels que le niveau de sinistralité.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Il n'y a pas lieu de tester des scénarios de stress technique pour Partners Assurances SA dans la mesure où une grande partie des risques souscrits est réassurée en quote-part.

# C. RISQUE DE MARCHÉ

## 1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

### Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

### Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes de la société.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché impacte également les ratios Solvabilité II.

### Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.



## Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

## Risque de concentration

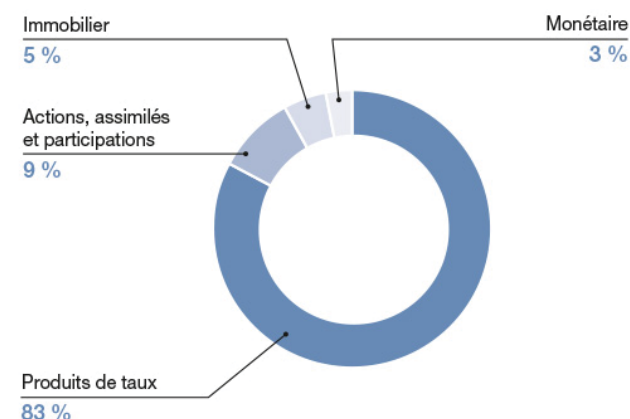
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

## 2. Exposition aux risques

### a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2021 (en valeur nette comptable – VNC) est la suivante :



### SCR

Le risque de marché représente 34 % du SCR global de Partners Assurances SA.

Les risques de marché sont importants notamment le risque actions et de *spread* :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	690
SCR actions	4 659
SCR immobilier	182
SCR <i>spread</i>	2 034
SCR change	6
SCR concentration	-
<b>SCR de marché</b>	<b>6 499</b>

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

### b. Évolution du risque

Les taux d'intérêt ont terminé l'année en hausse, mais sont restés à un niveau faible durant une grande partie de l'année.

### c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les enveloppes d'investissements en actifs risqués sont validées annuellement.

### b. Suivi du risque

Des suivis et analyses sont réalisés périodiquement. Ils fournissent des informations à la direction des investissements permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux à l'actif et au passif, suivi des durations à l'actif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont effectuées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2021 a notamment été réalisée suite à une baisse des taux d'intérêt.



## D. RISQUE DE CRÉDIT

### 1. Description des principaux risques

#### Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

##### Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille présentent une bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2021
AAA – A	87 %
BBB ou moins – Non noté	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Le portefeuille obligataire bénéficie d'une bonne diversification entre émetteurs publics et privés.

#### SCR

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	6 499
SCR de <i>spread</i>	2 034
SCR de contrepartie	1 367

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 7 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La composition du portefeuille obligataire est restée stable cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille obligataire souverain.

#### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

##### Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur la réassurance est limité par le nantissement de titres soumis à un certain nombre de critères.

#### b. Suivi du risque

##### Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

##### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres acceptés en nantissement.

Dans le cadre des créances nées d'opération d'assurance, un état des lieux mensuel avec analyse de l'antériorité des créances assurés et des contentieux est réalisé.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du *ratio* de Solvabilité II au 31 décembre 2021 a été réalisée pour une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise.

## E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### 1. Description des principaux risques

---

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

### 2. Exposition aux risques

---

#### a. Exposition

Au 31 décembre 2021, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs non liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

#### c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs risqués, classés dans les différents niveaux de liquidité, permettant de suivre et d'influer sur la concentration de chaque niveau.

Les investissements sur des actifs peu liquides sont strictement encadrés par un certain nombre de limites.

### 3. Gestion du risque

---

#### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

#### b. Suivi du risque

Le suivi du risque est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société ;
- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est mesuré chaque année.

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 17 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2021.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour Partners Assurances SA.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du groupe afin d'aboutir à une vision globale des risques.

Partners Assurances SA a élaboré un *Business Continuity Plan* (BCP) pour les 14 agences et un pour le siège.

Ces plans sont déclinés en fonction de 3 scénarios qui portent sur :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Annuellement, le BCP est testé par un exercice de repli. Par ailleurs, périodiquement, un exercice de plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité a été mis en place par la direction informatique qui permet, en cas d'incident grave, de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Les BCP métiers priorisent le recours au travail à distance et les activités définies comme essentielles sont dotées des moyens nécessaires en vue de rendre un service de qualité à nos assurés.

#### b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

## G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

### 1. Description des principaux risques

---

La société est exposée à d'autres risques non traités précédemment, les principaux sont détaillés ci-dessous.

#### Risque de qualité des données

Dans le cadre de son activité d'assurance, la société a recours à un nombre important de données et d'outils informatiques. La qualité des données est donc un enjeu important.

#### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions intéressant les activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

#### Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Il s'agit du risque de durabilité, qui recouvre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les risques environnementaux incluent notamment les risques liés à la transition énergétique dans ses trois composantes :

- le risque physique : risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de transition : risque de dépréciation de la valeur de certains actifs ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire.

#### Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt Partners Assurances SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risques principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

### 2. Suivi et gestion du risque

---

Les risques quantifiables font l'objet de suivis ou d'études spécifiques.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction de contrôle indépendante conformité. Elle travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. La conformité travaille en relation avec la conformité du GACM SA, sa société mère.

Au service de la lutte contre la corruption, la société dispose d'une cartographie des risques de corruption, veille à la sensibilisation de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'évaluation du risque de corruption de ses partenaires commerciaux. Des travaux de confortation du dispositif se poursuivront en 2022.

## H. AUTRES INFORMATIONS

### Dépendance entre les risques

---

Partners Assurances SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre modules et sous-modules de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

# 4

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



<b>A. ÉVALUATION DES ACTIFS</b>	<b>40</b>	<b>C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>45</b>
1. Impôts différés actifs	40	1. Provision pour retraite	45
2. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	41	2. Dépôts des réassureurs	45
3. Investissements	41	3. Passifs d'impôts différés	45
4. Prêts et prêts hypothécaires	41	4. Autres dettes	45
5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	42	<b>D. MÉTHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE</b>	<b>46</b>
6. Autres actifs	42	<b>E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>46</b>
<b>B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>42</b>	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	46
1. Tableau récapitulatif par activité	42	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	46
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	43		
3. Hypothèses principales	43		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	44		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	44		

## Principes généraux de valorisation Solvabilité II

Les règles de valorisation du bilan prudentiel sont détaillées dans les dispositions de la directive Solvabilité II du règlement délégué 2015/35.

Conformément à l'article 75 de la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance et de réassurance valorisent leurs actifs et leurs passifs de la manière suivante :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans le bilan prudentiel, les actifs et les passifs sont donc évalués en valeur de marché (ou juste valeur), alors que dans le bilan statutaire, ils sont évalués en valeur comptable.

## Présentation du bilan Solvabilité II

Au 31 décembre 2021, le bilan prudentiel de Partners Assurances SA se présente comme suit (avec comparatif 2020) :

Actifs (en milliers d'euros)	2021	2020	Variation
Goodwill (écart d'acquisition)	-	-	-
Frais d'acquisition différés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	522	138	384
Excédent du régime de retraite	-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 022	853	169
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	52 643	47 569	5 074
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	6 815	-	6 815
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	89 961	82 965	6 996
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3 683	3 523	160
Créances nées d'opérations de réassurance	29	-	29
Autres créances (hors assurance)	2 088	1 398	690
Actions propres autodétenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 820	16 576	- 13 756
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	5 162	3 810	1 353
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>164 744</b>	<b>156 831</b>	<b>7 914</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Passifs (en milliers d'euros)	2021	2020	Variation
Provisions techniques non-vie	110 265	102 416	7 850
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	6 485	6 784	- 299
Provisions techniques UC et indexés	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	355	367	- 12
Dépôts des réassureurs	41	117	- 76
Passifs d'impôts différés	844	891	- 47
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 015	3 546	- 531
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 205	4 888	- 683
Autres dettes (hors assurance)	2 583	2 305	278
Passifs subordonnés	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 375	3 810	1 566
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>133 170</b>	<b>125 124</b>	<b>8 046</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>31 574</b>	<b>31 707</b>	<b>- 133</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les sections suivantes ont pour objectif de présenter :

- les méthodes de valorisation retenues pour établir le bilan Solvabilité II ;
- les principales différences avec celles retenues pour établir les comptes sociaux.

## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Actifs (en milliers d'euros)	Références	Solvabilité II	Comptes sociaux	Écarts de normes
Goodwill (écart d'acquisition)		-	-	-
Frais d'acquisition différés		-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-
Actifs d'impôts différés	A.1	522	-	522
Excédent du régime de retraite		-	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	A.2	1 022	2 665	- 1 643
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	A.3	52 643	47 354	5 289
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés		-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	A.4	6 815	6 815	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	A.5	89 961	96 390	- 6 429
Dépôts auprès des cédantes		-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	A.6	3 683	3 683	-
Créances nées d'opérations de réassurance	A.6	29	29	-
Autres créances (hors assurance)	A.6	2 088	2 088	-
Actions propres autodétenues (directement)		-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A.6	2 820	2 820	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	A.6	5 162	115	5 048
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>164 744</b>	<b>161 958</b>	<b>2 786</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan statutaire au 31 décembre 2021 s'expliquent principalement par :

- la reconnaissance des actifs d'impôts différés pour 522 milliers d'euros ;
- les réévaluations des postes « immobilisations corporelles détenues pour usage propre » et « investissements » respectivement pour - 1 643 milliers d'euros et 5 289 milliers d'euros ;
- la réévaluation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance pour - 6 429 milliers d'euros ;
- des réévaluations sur le poste « autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus » pour 5 048 milliers d'euros.

### 1. Impôts différés actifs

Dans le bilan prudentiel, l'impôt différé net actif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Selon cette même norme, « les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours de périodes futures au titre :

- de différences temporelles déductibles ;
- du report en avant de pertes fiscales non utilisées ; et
- du report en avant de crédits d'impôts non utilisés ».

Ces différences temporelles entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs résultent notamment de la valorisation à la juste valeur.

Au 31 décembre 2021, Partners Assurances SA présente une position active d'impôts différés de 522 milliers d'euros, correspondant au déficit fiscal reportable.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur pour l'entité fiscale indépendante, à savoir 25 %.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt différé issu du déficit fiscal reportable est présenté à l'actif du bilan à hauteur du montant recouvrable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif est recouvrable pour sa totalité. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en Tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité II, Tier 3 désignant la catégorie de fonds propres répondant à la disponibilité la moins élevée.



## 2. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Il s'agit des immeubles d'exploitation et des autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre.

Dans les comptes sociaux, ces immobilisations sont évaluées selon le principe du coût amorti.

Dans le bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur juste valeur correspondant à leur valeur d'expertise.

Les agencements rattachés aux immeubles pris en location sont quant à eux valorisés à zéro dans le bilan Solvabilité II. En effet, ce sont des éléments non dissociables des immeubles et donc par définition non cessibles.

Les autres immobilisations corporelles détenues pour usage propre ne sont pas revalorisées dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

## 3. Investissements

Investissements (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Écarts de normes
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	7 715	4 598	3 117
Obligations	41 636	40 064	1 572
Organismes de placement collectif	3 292	2 693	599
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>52 643</b>	<b>47 354</b>	<b>5 289</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

### Méthode de valorisation

Les investissements sont valorisés au coût amorti ou au coût historique en normes statutaires alors que sous Solvabilité II, ils sont valorisés à leur juste valeur.

Les méthodes de détermination de la juste valeur des investissements dans le bilan Solvabilité II sont similaires à celles introduites par la norme IFRS 13. Les méthodes de valorisation sont hiérarchisées en trois niveaux, selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation :

- niveau 1 : les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- niveau 2 : l'évaluation des actifs présentés en niveau 2 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : l'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### Reclassement de présentation

Afin de répondre à la réglementation Solvabilité II, certains comptes de régularisation – notamment les intérêts courus non échus, les décotes et les surcotes obligataires – sont à présenter sur les lignes de placements par nature.

## 4. Prêts et prêts hypothécaires

Dans les comptes statutaires, les prêts sont évalués selon le principe du coût amorti.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

## 5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance correspondent à la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont similaires à celles des provisions brutes (cf. B Évaluation des provisions techniques).

## 6. Autres actifs

La différence constatée entre le bilan prudentiel et le bilan statutaire s'explique par l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » dans le bilan Solvabilité II.

Autrement, les autres postes d'actifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

# B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

La valeur des provisions techniques prudentielles est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque.

### Best Estimate

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate* ou *BE*).

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs compte tenu de la valeur temporelle de l'argent estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinente, soit la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et

des hypothèses réalistes et fait appel à des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance, pendant toute la durée de ceux-ci.

### Marge pour risque

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

## 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2021 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	107 620	2 066	109 686
	Santé NSLT	434	145	579
	Vie	6 382	103	6 485
<b>Sous-total Brutes</b>		<b>114 436</b>	<b>2 315</b>	<b>116 751</b>
Cédées	Non-vie	89 667		89 667
	Santé NSLT	26		26
	Vie	268		268
<b>Sous-total Cédées</b>		<b>89 961</b>	<b>-</b>	<b>89 961</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>24 474</b>	<b>2 315</b>	<b>26 790</b>

Pour le calcul des provisions, la segmentation en différentes lignes d'activité (LoB, *Lines of Business*) requise sous Solvabilité II est respectée.

## 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

### Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

#### Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

#### Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de sinistres sont calculés à partir d'un ratio sinistres à primes *Best Estimate* estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et de gestion des investissements).

### Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

### Provisions vie

Les provisions constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

### Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC) conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

## 3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*volatility adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2022.

La correction pour volatilité de 3 bp a été utilisée. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques brutes de réassurance, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart (en %)
Provisions techniques SII	116 751	116 930	179	0,2 %
Fonds propres disponibles	31 574	31 534	- 40	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	31 574	31 534	- 40	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	31 052	31 012	- 40	- 0,1 %
SCR	14 588	14 608	20	0,1 %
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>216 %</b>	<b>216 %</b>	<b>- 1 pt</b>	<b>- 0,3 %</b>
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>839 %</b>	<b>838 %</b>	<b>- 1 pt</b>	<b>- 0,1 %</b>

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,2 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 216,4 % à 215,9 %, soit une baisse de 0,5 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 839,2 % à 838,2 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

## 4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

### Non-vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par la méthode de *chain ladder* et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

## 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en milliers d'euros)		Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	115 883	107 620	2 066	109 686
	Santé NSLT	536	434	145	579
	Vie	6 823	6 382	103	6 485
<b>Sous-total Brutes</b>		<b>123 243</b>	<b>114 436</b>	<b>2 315</b>	<b>116 751</b>
Cédées	Non-vie	96 105	89 667		89 667
	Santé NSLT	26	26		26
	Vie	260	268		268
<b>Sous-total Cédées</b>		<b>96 390</b>	<b>89 961</b>	<b>-</b>	<b>89 961</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>26 852</b>	<b>24 474</b>	<b>2 315</b>	<b>26 790</b>

### Non-vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthodologie de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). De l'autre côté, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

### Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux.

## C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	Références	Solvabilité II	Comptes sociaux	Écarts de normes
Passifs éventuels		-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques		-	-	-
Provisions pour retraite	C.1	355	-	355
Dépôts des réassureurs	C.2	41	41	-
Passifs d'impôts différés	C.3	844	-	844
Produits dérivés		-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit		-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	C.4	3 015	3 015	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	C.4	4 205	7 546	- 3 341
Autres dettes (hors assurance)	C.4	2 583	2 583	-
Passifs subordonnés		-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	C.4	5 375	328	5 048
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>		<b>16 420</b>	<b>13 513</b>	<b>2 906</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les différences entre le bilan prudentiel et le bilan statutaire au 31 décembre 2021 s'expliquent principalement par :

- la réévaluation des provisions pour retraite pour 355 milliers d'euros ;
- la reconnaissance des passifs d'impôts différés pour 844 milliers d'euros ;
- un reclassement des « dettes nées d'opérations de réassurance » de - 3 341 milliers d'euros ;
- des réévaluations sur le poste « autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus » pour 5 048 milliers d'euros.

### 1. Provision pour retraite

Dans le bilan statutaire, les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés ; ils sont considérés comme des engagements hors bilan.

Dans le bilan prudentiel, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

### 2. Dépôts des réassureurs

Ces dépôts correspondent aux montants versés par le réassureur ou déduits par le réassureur conformément au contrat de réassurance.

Ils sont valorisés à la valeur nominale dans le bilan statutaire.

Ce poste n'est pas revalorisé dans le bilan prudentiel, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

### 3. Passifs d'impôts différés

Les principes de valorisation retenus pour évaluer les impôts différés dans le bilan Solvabilité II sont détaillés dans la section A.1 ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, Partners Assurances SA présente un impôt différé net passif de 322 milliers d'euros.

### 4. Autres dettes

Les différences constatées correspondent à :

- un reclassement de présentation entre les postes « dettes nées d'opérations de réassurance » et « provisions techniques » ;
- l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » dans le bilan prudentiel (sur la ligne « autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus »).

Autrement, les autres postes de passifs ne font l'objet d'aucun retraitement majeur sous Solvabilité II, car la valeur dans les comptes statutaires constitue une évaluation satisfaisante.

## D. MÉTHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE

Afin d'évaluer les instruments financiers dans le bilan Solvabilité II, Partners Assurances SA applique la hiérarchie des justes valeurs introduite par la norme IFRS 13.

Le niveau 1, qui correspond à la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, représente plus de la majorité des actifs financiers du bilan prudentiel Solvabilité II. Les actifs résiduels, classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur IFRS 13 (cf. paragraphe A.3. Évaluation des actifs – Investissements), sont quant à eux valorisés avec des méthodes alternatives.

## E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

---

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

---

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.

# 5

## GESTION DU CAPITAL



<b>A. FONDS PROPRES</b>	<b>48</b>	<b>C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>52</b>
1. Politique de gestion des fonds propres	48		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	48		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II	49		
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	50	<b>D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>52</b>
<b>B. SCR ET MCR</b>	<b>51</b>	<b>E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>52</b>
1. Définitions	51		
2. Ratios de solvabilité	51		
3. Points méthodologiques	51		
4. Résultats	51	<b>F. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>52</b>

## A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (*tiers*). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et des éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*), comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

### 1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

### 2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élevaient à 31 574 milliers d'euros à fin 2021, contre 31 707 milliers d'euros à fin 2020. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	%
Capital social	7 835	7 835	-	-
Primes liées au capital social	7 915	7 915	-	-
Réserve de réconciliation	15 302	15 819	- 517	- 3,3 %
Position active d'impôts différés	522	138	384	279,3 %
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>31 574</b>	<b>31 707</b>	<b>- 133</b>	<b>- 0,4 %</b>

#### Le capital social

Le capital social de Partners Assurances SA, entièrement appelé, s'élève à 7 835 milliers d'euros à fin 2021, montant inchangé par rapport à fin 2020.

#### Primes liées au capital social

Les primes liées au capital social s'élevaient à 7 915 milliers d'euros à fin 2021, montant inchangé par rapport à fin 2020.



### Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 15 302 milliers d'euros à fin 2021, en baisse de 517 milliers d'euros par rapport à fin 2020. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires**, composées des autres réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, pour 9 452 milliers d'euros à fin 2021, contre 11 613 milliers d'euros à fin 2020 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs**. Celle-ci représente 5 850 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2021, contre 4 206 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2020.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Partners Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

### Position active d'impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt différé issu du déficit fiscal reportable est présenté à l'actif du bilan à hauteur du montant recouvrable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif est recouvrable pour sa totalité. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en Tier 3 dans les capitaux propres Solvabilité II.

Au 31 décembre 2021, le montant de l'impôt différé actif est de 522 milliers d'euros, contre un montant de 138 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## 3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres sociaux vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	%
Capital social	7 835	7 835	-	-
Primes liées au capital social	7 915	7 915	-	-
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	9 452	11 613	- 2 161	- 18,6 %
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>25 202</b>	<b>27 363</b>	<b>- 2 161</b>	<b>- 7,9 %</b>
Réévaluation des placements et des immobilisations corporelles pour usage propre	3 646	4 398	- 752	- 17,1 %
Réévaluation des provisions techniques	63	- 1 969	2 032	103,2 %
Autres ajustements de valeurs	2 986	2 669	317	11,9 %
Position nette passive d'impôts différés	- 844	- 891	47	5,3 %
Position active d'impôts différés	522	138	384	279,3 %
<b>Capitaux propres SII</b>	<b>31 574</b>	<b>31 707</b>	<b>- 133</b>	<b>- 0,4 %</b>
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>31 574</b>	<b>31 707</b>	<b>- 133</b>	<b>- 0,4 %</b>

Tableau établi sur la base des QRTs S.02 et S.23.

## 4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

### Fonds propres Solvabilité II disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles de Partners Assurances SA au 31 décembre 2021 s'élèvent à 31 574 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de *Tier 1* non restreint.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 302	15 302			
Impôt différé actif	522				522
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>31 574</b>	<b>31 052</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>522</b>

### Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2021, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 31 574 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 302	15 302			
Impôt différé actif	522				522
<b>Fonds propres SII éligibles SCR</b>	<b>31 574</b>	<b>31 052</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>522</b>

### Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2021, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 31 052 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres Solvabilité II éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 302	15 302			
Impôt différé actif					
<b>Fonds propres SII éligibles MCR</b>	<b>31 052</b>	<b>31 052</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

### 1. Définitions

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

### 2. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles :

(en milliers d'euros)	2021
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	31 574
SCR	14 588
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>216 %</b>

(en milliers d'euros)	2021
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	31 052
MCR	3 700
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>839 %</b>

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 25 % du SCR.

### 3. Points méthodologiques

#### a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de -39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de -49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

#### c. Ajustement pour impôt

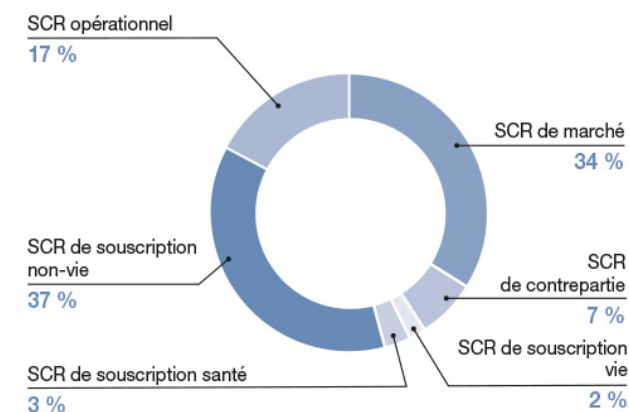
L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

### 4. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2021 s'élève à 14 588 milliers d'euros :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR de marché	6 499
SCR de contrepartie	1 367
SCR de souscription vie	352
SCR de souscription santé	526
SCR de souscription non-vie	7 090
BSCR	11 640
SCR opérationnel	3 270
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 322</b>
<b>SCR final</b>	<b>14 588</b>

Les principaux risques sont les risques de souscription non-vie et de marché.



## **C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

## **D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

## **E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Les conditions sont respectées.

## **F. AUTRES INFORMATIONS**

Aucune information complémentaire n'est à ajouter.

# 6

## ANNEXES



États publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par ligne d'activité
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.02.01.02**

**Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	522
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 022
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	52 643
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	7 715
Actions - cotées	R0110	7 695
Actions - non cotées	R0120	20
Obligations	R0130	41 636
Obligations d'État	R0140	18 786
Obligations d'entreprise	R0150	22 662
Titres structurés	R0160	188
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 292
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	6 815
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	6 815
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	89 961
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	89 693
Non-vie hors santé	R0290	89 667
Santé similaire à la non-vie	R0300	26
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	268
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	268
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 683
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	29
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 088
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 820
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	5 162
Total de l'actif	R0500	164 744

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	110 265
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	109 686
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	107 620
Marge de risque	R0550	2 066
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	579
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	434
Marge de risque	R0590	145
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 485
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 485
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 382
Marge de risque	R0680	103
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	355
Dépôts des réassureurs	R0770	41
Passifs d'impôts différés	R0780	844
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 015
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 205
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 583
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 375
Total du passif	R0900	133 170
Excédent d'actif sur passif	R1000	31 574







S.12.01.02  
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)								
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties					C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties		C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
				C0040	C0050	C0070	C0080					C0090				C0100	C0150						C0160
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																							
	R0010	0	0			0		0	0	0	0		0	0	0	0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																							
	R0020																						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																							
<b>Meilleure estimation</b>																							
<b>Meilleure estimation brute</b>																							
	R0030	0		0	0		0	0	6 382	0	6 382		0	0	0	0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																							
	R0080	0		0	0		0	0	268	0	268		0	0	0	0							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de trisitation et de la réassurance finie																							
	R0090	0		0	0		0	0	6 114	0	6 114		0	0	0	0							
<b>Marge de risque</b>																							
	R0100	0	0			0			103	0	103	0			0	0							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																							
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																							
	R0110																						
<b>Meilleure estimation</b>																							
	R0120																						
<b>Marge de risque</b>																							
	R0130																						
<b>Provisions techniques - Total</b>																							
	R0200	0	0			0			6 485	0	6 485	0			0	0							

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	458	-82	0	5 275	2 922	0	2 083	387	0	55	0	22	0	0	0	0	0	11 121
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	4 521	2 124	0	1 152	277	0	14	0	0	0	0	0	0	0	8 089
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	458	-82	0	754	799	0	931	109	0	41	0	22	0	0	0	0	0	3 032
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	22	35	0	80 609	1 528	0	5 494	4 978	0	3 166	0	1 102	0	0	0	0	0	96 933
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	26	0	70 457	1 107	0	3 280	4 128	0	2 601	0	5	0	0	0	0	0	81 604
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	22	9	0	10 151	421	0	2 213	850	0	564	0	1 097	0	0	0	0	0	15 329
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	481	-47	0	85 884	4 450	0	7 577	5 364	0	3 221	0	1 124	0	0	0	0	0	108 054
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	481	-73	0	10 905	1 220	0	3 144	960	0	605	0	1 120	0	0	0	0	0	18 361
<b>Marge de risque</b>	R0280	145	0	0	1 255	140	0	362	110	0	70	0	129	0	0	0	0	0	2 212
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																		
Meilleure estimation	R0300																		
Marge de risque	R0310																		
<b>Provisions techniques - Total</b>																			
Provisions techniques - Total	R0320	626	-47	0	87 139	4 591	0	7 938	5 475	0	3 291	0	1 253	0	0	0	0	0	110 265
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	26	0	74 979	3 231	0	4 432	4 405	0	2 616	0	5	0	0	0	0	0	89 693
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	626	-73	0	12 160	1 360	0	3 506	1 070	0	675	0	1 248	0	0	0	0	0	20 573

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											505
N-9	R0100										
	R0160	12 287	6 622	1 234	767	599	571	413	799	169	159
N-8	R0170	13 172	7 323	1 321	1 012	483	390	293	787	366	
N-7	R0180	16 039	7 700	1 323	1 204	1 055	930	451	475		
N-6	R0190	16 859	6 353	1 936	645	570	851	442			
N-5	R0200	19 137	6 690	1 419	844	1 033	658				
N-4	R0210	17 018	6 856	1 567	1 368	1 055					
N-3	R0220	18 146	7 304	1 564	1 057						
N-2	R0230	19 046	6 542	1 584							
N-1	R0240	17 435	6 053								
N	R0250	22 222									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	505	57 348
R0160	159	23 621
R0170	366	25 148
R0180	475	29 177
R0190	442	27 657
R0200	658	29 780
R0210	1 055	27 865
R0220	1 057	28 071
R0230	1 584	27 172
R0240	6 053	23 487
R0250	22 222	22 222
<b>Total</b>	<b>34 575</b>	<b>321 547</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											5 317
N-9	R0100										
	R0160	0	0	0	4 900	4 975	4 207	3 630	2 845	4 889	4 706
N-8	R0170	0	0	6 000	6 577	5 077	4 480	4 247	3 562	2 982	
N-7	R0180	0	7 548	7 347	5 431	4 201	3 222	2 709	2 480		
N-6	R0190	22 088	10 202	7 856	6 487	6 199	5 858	5 388			
N-5	R0200	17 169	10 959	9 220	7 422	7 725	6 791				
N-4	R0210	17 059	11 698	9 504	9 406	8 302					
N-3	R0220	26 919	15 688	15 896	15 150						
N-2	R0230	19 650	10 740	11 386							
N-1	R0240	20 348	11 089								
N	R0250	23 581									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	5 333
R0160	4 726
R0170	2 992
R0180	2 488
R0190	5 395
R0200	6 792
R0210	8 296
R0220	15 087
R0230	11 344
R0240	11 023
R0250	23 457
<b>Total</b>	<b>96 933</b>

**S.19.01.21 - 02**                      **Souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      **2**

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
R0260	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
R0260	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021  
 Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.21**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	116 751	0	0	179	0
Fonds propres de base	R0020	31 574	0	0	-40	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	31 574	0	0	-40	0
Capital de solvabilité requis	R0090	14 588	0	0	20	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	31 052	0	0	-40	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 835	7 835			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 915	7 915			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	15 302	15 302			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	522				522
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	31 574	31 052			522
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	31 574	31 052			522
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	31 052	31 052			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	31 574	31 052	0	0	522
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	31 052	31 052	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	14 588				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,16				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,39				



Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	31 574
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	16 272
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	15 302
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	635
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>635</b>

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	6 499		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 367		
Risque de souscription en vie	R0030	352		0
Risque de souscription en santé	R0040	526		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	7 090		0
Diversification	R0060	-4 194		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>11 640</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 270
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-322
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>14 588</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>14 588</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-322
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-322
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-3 728

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2021  
Devise d'affichage : k EUR

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	2 565	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	481	76
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	379
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	10 905	2 530
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 220	1 413
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	3 144	1 230
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	960	294
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	605	208
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	1 120	2 696
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	128	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	6 114	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070	
MCR linéaire	R0300	2 693	
Capital de solvabilité requis	R0310	14 588	
Plafond du MCR	R0320	6 565	
Plancher du MCR	R0330	3 647	
MCR combiné	R0340	3 647	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>3 700</b>	

